

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2012

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE

Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI - Isabel VINCENT-PEREIRA - Gérard DUBOS (après l'aff n°2012-457) - Frédéric DANJON - Corinne GONET (après l'aff n°2012-457) - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON (après l'aff n°2012-457) - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF (après l'aff n°2012-457) - Sylvie TRAUTMANN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

France NORMAND

procuration à Danielle LE ROY

Charles ZAÏTER

procuration à Patrick GUILLEMOTEAU

Éric MARTIN

procuration à Sylvie TRAUTMANN

Dominique POUSTYNNIKOFF

procuration à Franck RAYNAL (jusqu'à l'aff n°2012-457)

Corinne GONET

procuration à Dany DEBAULIEU (jusqu'à l'aff n°2012-457)

Secrétaire de séance : Samira EL KHADIR

\*\*\*

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2012 n'appelant aucune remarque, **Monsieur le Maire** déclare qu'il est adopté.

\*\*\*

**aff n°2012-455** : Décision modificative n°1 ayant trait à l'exercice 2012

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare qu'en « dépenses de fonctionnement, les 601 339 € comprennent une grande diversité d'opérations d'importance assez limitée. On peut noter 237 000 € de charges à caractère général incluant notamment 70 000 € d'ajustement Energie-Electricité, 47 300 d'ajustement Fêtes et Cérémonies, - 29 700 € en charges de personnel. En charges de gestion courante, on a 125 779 € incluant notamment 91 500 € de subventions aux associations. Par ailleurs, en charges financières, on a 187 900 € d'intérêts courus non échus et 54 938 € de charges exceptionnelles, principalement le reversement à la CUB du FISAC.

Du côté des recettes de fonctionnement, les 600 000 € englobent notamment 242 058 € d'impôts et taxes avec en premier lieu la taxe additionnelle sur les droits de mutation à hauteur de 200 000 €. Il y a également 303 000 € de dotations en subventions incluant notamment 61 459 € de participation de l'État, 167 545 € de Fonds départemental de péréquation de la Taxe professionnelle et 112 035 € d'excédent de budget annexe de Magellan. Enfin 273 064 € de produits exceptionnels, il s'agit essentiellement de remboursement de sinistres.

En investissement, l'essentiel est constitué par la suppression de dépenses d'investissement dans le chapitre « immobilisations en cours-construction », on a 5 052 744 € qui correspondent au désengagement de l'autorisation de paiement de Bellegrave. On peut également noter -141 370 € pour l'annulation de l'avance au budget annexe. Enfin, on a 1 012 000 € de dépenses imprévues pour équilibrer le chapitre.

En recettes, on a bien entendu une élimination très importante. C'est l'élimination d'emprunt qui est la contrepartie du renoncement à la dépense d'investissement sur Bellegrave soit -4 734 410 €. On a +442 232 € en « créances sur autres établissements », il s'agit de remboursements d'avances des budgets annexes. »

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2012 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, aux sommes exposées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-456 : Exercice 2012 - Répartition n°7 des crédits de subventions**

En vertu du premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, "l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget".

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions précisées dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin, Breuzard.**

**aff n°2012-457 : Admission en non-valeur des produits communaux irrécouvrables**

Le 9 octobre 2012, Monsieur le Trésorier Principal a transmis deux états de produits communaux qu'il n'a pas pu recouvrer de 2005 à 2012 et pour lesquels il sollicite une mise en non-valeur.

Le montant de ces recettes irrécouvrables s'élève à 15 500,47 € et se décompose comme suit :

- budget principal : 15 391,83 €

- budget annexe du service des Transports : 108,64 €.

Il s'agit de créances irrécouvrables en raison, soit de l'insolvabilité des débiteurs, soit de l'insuffisance des renseignements concernant les redevables, soit de la modicité des sommes en jeu au regard des frais de poursuite induits, soit des demandes formulées en ce sens par les services sociaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur, pour un montant de 15 500,47 €, des produits cités et selon la ventilation mentionnée dans la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-458 : Budget primitif pour l'exercice 2013 – Examen et adoption**

**Monsieur le Maire** rappelle que voter un budget dans une collectivité est l'acte le plus important dans une année et que cela demande un peu de temps. Il précise qu'après l'exposé introductif de Monsieur Cabannes il y aura une présentation complète sur les actions menées par la Ville.

Puis il donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare qu'en mouvements budgétaires le montant global du budget 2013 s'élève à 78 millions (61,1 en fonctionnement et 16,9 millions en investissement). En mouvements réels le total s'élève à 71,5 millions contre 74,8 en 2012.

Avant tout, **Monsieur Cabannes** souhaite « souligner le changement de régime de la restauration qui implique des précautions pour comparer le budget primitif 2012 et celui de 2013. Les familles paient désormais la prestation à la société délégataire. Cela signifie qu'il y a une baisse équivalente de recettes et également une baisse de dépenses correspondant à la différence entre les dépenses de l'année précédente et la participation versée cette année à la société délégataire. Ce changement de régime de la restauration implique mécaniquement une diminution de l'ordre de 1,3 millions des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement.

*Les recettes de fonctionnement sont en quasi stagnation (61 millions). Si on enlève la restauration, elles progressent d'un peu plus de 2%.*

*Les recettes fiscales sont en progression modérée de 42 à 43,5 millions (3,48%). Le produit des trois contributions directes passe de 36,4 à 37,7 millions (3,65%). La progression de la fiscalité ne résulte que de la hausse des bases ce qui inclut notamment le coefficient de revalorisation nominale voté par le Parlement de 1,8%. On va vous proposer de maintenir la fixité des taux d'imposition pour l'année 2013.*

*Le produit des trois contributions directes inclut 17,6 millions de taxe d'habitation, 20 millions de taxes sur le foncier bâti et 0,2 millions sur le non-bâti.*

*Le produit des autres ressources fiscales atteint 5,8 millions soit une progression de 2,35%.*

*Il s'agit cependant d'estimations notamment sur les droits de mutation et la marge d'incertitude n'est pas négligeable.*

*Les autres ressources de fonctionnement tendent à la diminution. Les dotations et participations sont à 14,5 millions (-3,19%). L'essentiel étant les dotations et participations de l'État qui passent de 13,8 à 13,5 millions (-2,1%).*

*Il y a le produit des services qui chute à cause du changement de régime de la restauration, il atteint 1,9 millions contre 3,2 l'année précédente (-40%).*

*Les dépenses de fonctionnement, 56,5 millions, sont maîtrisées et demeurent stables. Or, restauration, elles augmentent modérément (2,6%) ceci étant dû entièrement à la montée des charges d'intérêt. Si on considère uniquement les dépenses de gestion courante et si on élimine l'effet restauration, ces dépenses augmentent de 2,04%.*

*Les charges de personnel (32,3 millions) sont en hausse modérée de 1,86% et représentent 56,1% des dépenses de fonctionnement.*

*Les charges à caractère général baissent à 12,3 millions (-8,2%), c'est lié à l'effet changement de régime restauration.*

*Par ailleurs, le chapitre 65 connaît une hausse modérée de 1,4%. L'essentiel est constitué par les subventions qui augmentent à 8,3 millions (+2,84%), cela comprend d'une part la subvention CCAS (4,8 millions) et la subvention aux associations (3,5 millions).*

*Enfin, les charges d'intérêt sont en forte augmentation (+49%) mais elles représentent une part encore très faible des dépenses (2,5%). La charge de la dette est également en augmentation (+117%).*

*L'investissement budgété s'élève à 14,9 millions ce qui inclut 13,8 millions de dépenses d'équipement (9,6 millions d'immobilisations en cours, 3 millions d'immobilisations corporelles et 1 million de remboursement du capital de la dette). L'investissement se situe à un niveau inférieur à 2012 pour deux motifs, d'une part les incertitudes sur le financement par les banques et d'autre part le ralentissement tendanciel des ressources propres.*

*La structure des financements est équilibrée. Les dépenses sont financées de la manière suivante*

*D'abord il y a l'épargne brute (4,5 millions) soit 30% des dépenses d'investissement. Cette stabilité résulte du parallélisme entre les évolutions vues précédemment (croissance des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement).*

*Ensuite, il y a les dotations et subventions de cette section, elles atteignent 1,5 millions dont 1,1 millions de fonds divers (FCTVA pour l'essentiel) et 0,4 millions de subventions. Cette rubrique couvre à peu près 10% des dépenses d'investissement.*

*Enfin, la troisième source de financement c'est l'emprunt budgété qui s'élève à 8,9 millions soit 60% des dépenses.*

*Concernant les dépenses d'équipement par type d'opérations, on retrouve l'école élémentaire Jules Ferry (1,1 millions), l'aménagement de l'Hôtel de Ville (700 000 €), la construction de la Maison municipale de Sardine (600 000 €), des travaux d'accessibilité et thermiques (800 000 €), les travaux du Pôle technique de Magonty (450 000 €), l'enfouissement des réseaux Avenue de Lattre de Tassigny (750 000 €), le Plan numérique Éducation (300 000 €), le Plan Lumière (200 000 €), la participation au projet SAVE (500 000 €) et les acquisitions foncières (un peu plus de 1 million d'euro).*

*Au vu des principaux points abordés, dans le contexte défavorable actuel, la modération dans les dépenses, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, permet d'avoir à la fois une stabilité des taux d'imposition et une structure équilibrée du financement. »*

**Monsieur le Maire** présente quelques données sur la population, le taux de chômage...

La crise est là et pèse sur nos territoires. Le chômage a fortement augmenté et la population a vieilli. Il y a 30 ans, on comptait 16% de plus de 60 ans, aujourd'hui il y en a 26%. Cependant, la ville demeure dynamique ainsi le taux de création d'emploi est important. Entre 1999 et 2009, Pessac se situe au plus au niveau en terme de création d'emplois sur la période.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Raynal** qui s'étonne que seule l'opposition ne dispose pas du document de présentation écrit. Il lui semble que dans la présentation et dans l'organisation légale du débat il y ait un vice de forme.

**Monsieur le Maire** lui fait remarquer que seuls les rapporteurs ont ce document et l'invite à poursuivre son intervention.

**Monsieur Raynal** fait remarquer qu'il souhaiterait avoir ces documents avant comme cela a déjà été demandé et qu'à défaut il l'ait au moins après. Il lui semble qu'il y a un problème majeur dans la volonté de transparence du vote du budget comme symbole de la politique municipale.

Pour lui, ce budget ne fait pas exception dans la manière dont il est présenté par rapport aux années précédentes puisqu'il a toutes les apparences de la vertu mais il recèle quelques vices cachés.

Il précise : « Vous parlez d'un fonctionnement maîtrisé. Cela fait 5 ans que je suis conseiller municipal, cela fait 5 ans que le fonctionnement est maîtrisé. C'est donc toujours la même vertu que vous nous réservez à chaque séance. Mais cette année au contraire des années précédentes, il n'y a pas autant d'évolutions à la hausse dans les dépenses que vous nous avez présentées sauf, et c'est notable, pour le CCAS. Je m'en féliciterais avec vous comme quoi l'opposition peut être constructive et ne pas critiquer systématiquement. Une nouveauté dans cette apparence de vertu, car c'est la première fois depuis le début du mandat, il n'y a aucune évolution prévue du taux d'imposition. Vous considérez, et c'est louable, un peu tardif mais louable, qu'il ne faut pas alourdir encore plus la note des pessacais. Il est vrai que la hausse de la valeur locative décidée par le Parlement à hauteur de 1,8% suffit, avec aussi l'accroissement du nombre de logements sur Pessac, à vous donner un peu d'air. Troisième élément, c'est le recours à l'emprunt, qu'il faut lire de deux manières, puisque les montants nominaux encore élevés que vous nous présentez seront revus à la baisse, comme nous l'a dit Monsieur Cabannes en commission, et c'est plus sage vu les succès que la Mairie obtient pour mobiliser les emprunts, notamment en 2012. Effectivement il vaut mieux ne pas trop parier sur votre capacité à mobiliser trop d'emprunts sur cette année.

De trop nombreux vices demeurent. La stagnation ou quasi stagnation des dépenses, puisque 2% d'augmentation, pourrait nous satisfaire mais recèle de trop grandes disparités. Là où il n'y a pas de stagnation, il y a même une diminution réelle, c'est le secteur associatif autre que le CCAS. Toutes les associations sont placées aujourd'hui dans un marasme budgétaire de plus en plus préoccupant. Combien d'assemblées générales d'associations pessacaises doivent aujourd'hui revoir leurs moyens à la baisse faute de pouvoir faire trop grimper les cotisations de leurs membres. Un grand nombre, sans doute la quasi totalité. Leur peine aujourd'hui est malheureusement double, en particulier pour les associations sportives. Celles-ci ne peuvent pour la plupart même pas compter sur la mise à disposition de terrains ou de salles de sport en quantité suffisante et en bon état. C'est un fait, illustré par les mésaventures récentes d'un club qui a été contraint de payer les déplacements de clubs extérieurs qui venaient disputer des matchs sur Pessac, rencontres qui n'ont pas pu avoir lieu du fait de l'état de la salle après de fortes pluies. Il a donc fallu que le club de handball de Pessac rembourse les frais engagés par les clubs visiteurs (8 000 €). Je considère que c'est lamentable.

Deuxième illustration, ce sont aussi les difficultés pour certains clubs à obtenir des créneaux suffisants lorsqu'ils partagent des salles. Sachant qu'en plus la pratique de certains sports n'est pas compatible sur des salles qui ne sont pas forcément faites pour une pratique omnisport.

Troisième élément c'est l'état, défraîchi pour le moins, de certaines salles pour la pratique de certains sports d'arts martiaux, notamment, ou la boxe, à l'exception notable et louable de Saïge bien entendu.

La pauvreté du plan d'investissement dans le domaine du sport illustre bien les difficultés de ces clubs, mais c'est sur la maintenance, l'entretien que je veux aujourd'hui insister car sur une situation déjà précarisée vous allez encore accroître les difficultés par une diminution sévère des crédits d'entretien. Notre consternation a été grande de voir que dans la maîtrise vertueuse du budget de fonctionnement figure la baisse d'un quart des crédits d'entretien qui passe de près de 500 000 € à 350 000 €. C'est suffisamment significatif pour s'interroger sur la capacité de nos services techniques à maintenir une qualité de nos équipements, notamment sportifs, déjà bien chancelante et souvent précaire

Les dépenses de personnels augmentent peu, à peu près au même niveau en tout cas dans le prévisionnel que les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble et c'est normal puisqu'elles en représentent la majeure partie. Vous n'êtes plus en capacité, le mandat l'a illustré abondamment, de contenir ces dépenses de personnels. Près de 60% du budget, c'est presque 10 points de plus que ce qui existait il y a 9 ans. C'était 52% du budget il y a 9 ans. Ce n'est pas simplement une augmentation en volume c'est une augmentation en proportion, une augmentation significative, pour des dépenses qui sont des dépenses automatiques. Ce qu'on appelle dans le budget de l'État des crédits votés, sur lesquels on n'a aucune marge de manœuvre sauf à vouloir ne pas remplacer certains départs à la retraite. Et vous nous accusez, et je tiens là à prévenir toute critique, lorsque je dis ça, c'est d'un point de vue comptable, marge de manœuvre, opérations budgétaires pour la Ville de Pessac. Ça n'a rien d'une critique dirigée à l'encontre des fonctionnaires territoriaux de la Ville de Pessac puisque vous nous accusez très facilement et très souvent pour masquer les lacunes de votre gestion de les critiquer. Si vous voulez des employés municipaux efficaces et épanouis, non seulement il faut

*qu'ils soient en nombre, mais pas seulement en nombre à court terme, il faut que leur nombre puisse être durable. C'est à dire que ces niveaux d'emploi, ces effectifs puissent être tenus dans la durée. Lorsqu'on arrive à des taux aussi élevés de dépenses de personnel, je crains, je ne sais pas si ce sera pour vous ou pour votre successeur, puisque vous en aurez un, tôt ou tard, mais je crains qu'il y ait un déchirement en matière d'effectifs.*

*Par ailleurs, il faut leur donner un outil de travail qui soit en suffisamment bon état. C'est à dire notamment des bâtiments entretenus et bénéficiant de travaux réguliers. Et les bâtiments, même l'emblématique Hôtel de Ville, les bâtiments municipaux connaissent une dégradation générale.*

*Un secteur qui pourrait être mis à contribution et qui ne l'est pas, qui reste épargné et qui augmente quand tout stagne ou diminue, ce sont les postes de dépenses que nous dénonçons depuis 2 ou 3 ans : Communication, Relations publiques et Fêtes et cérémonies. Les comptes concernés passent d'un montant déjà bien trop élevé, 1,6 million d'euro en 2012 à près de 2 millions en 2013. L'augmentation n'est pas de 2%, elle est de 22%. Ce poste est passé depuis le début du mandat d'un peu moins de 1 million d'euro à 2 millions d'euro. Il a doublé. Le seul compte des Fêtes et cérémonies, qui est déjà confortable pour ne pas dire obèse, de 1 millions d'euro, augmente lui aussi encore de 7%. en 2009, il était de 441 000 €. Lui il a plus que doublé sur la période. Je me dis qu'en 2009 on devait bien mal fêter ou organiser des mauvaises fêtes ou des fêtes pas à la hauteur de Pessac, pour voir une telle inflation du coût de ce poste. C'est sans doute pour fêter l'arrivée et l'installation de la crise économique que ce poste augmente puisque Pessac peut encore s'enorgueillir et s'étourdir en amusements et petits fairs au moment où son patrimoine se délite et ses associations se serrent la ceinture.*

*L'irruption des charges d'intérêts est une nouveauté, due au fait que vous avez réamorcé, avec difficulté, la pompe des emprunts. La part en est très faible, 2% du budget. Il n'empêche que c'est 2% du budget qui manque ailleurs. Et ces charges d'intérêt, si on continue d'emprunter vont augmenter et vont étrangler encore plus les maigres marges de manœuvre, en fait l'absence de marges de manœuvre, du budget tel que vous nous le présentez. C'est heureux, sans doute, que vous ayez du mal à emprunter parce que je ne vois pas justement où vous pourriez faire les économies pour permettre de payer un peu plus de charges d'intérêt.*

*Ou alors il faudrait payer plus d'impôts et j'en viens au volet recettes. Vous vous satisfaites d'un maintien des taux d'imposition, c'est une première du mandat du moins sur les trois dernières années. C'est bien facile à comprendre puisque cela s'appliquera aux derniers impôts locaux que les Pessacais paieront fin 2013 avant de voter pour une nouvelle équipe municipale en mars 2014. C'est en cela le jeu habituel dont les collectivités locales sont coutumières. Après avoir été très dispendieuse, votre collectivité essaie de paraître vertueuse. Mais cela ne signifie pas pour autant que les impôts vont stagner puisque, et je le rappelle à travers l'évolution des bases c'est à dire la valeur locative décidée par le Parlement, chaque Pessacais verra ses impôts locaux augmenter de près de 2%. C'est moins que les années précédentes, mais sur le mandat cela fera quand même à peu près 20% de hausse des impôts locaux. Ce qui n'est pas rien. Je rappelle que les contribuables pessacais figurent au tableau d'honneur des contribuables français les plus taxés. Une étude récente que vous n'avez, à ma connaissance pas attaquée en diffamation, ni même contestée, place Pessac au 7<sup>ème</sup> rang des villes les plus imposées de France. Et pour prévenir toute parade désormais habituelle sur « Pessac dans la CUB n'est pas si mal, regardez ce qui se passe ailleurs etc... », il se trouve que la même étude place Pessac largement devant Mérignac et encore plus loin devant Bordeaux en terme de pression fiscale. Et cette étude évidemment, nous n'y sommes pour rien.*

*Le résumé de tout cela, c'est un budget en trompe-l'œil qui sacrifie les intérêts à long terme des Pessacais à notre chiffre, qui en un mandat fait baisser la part des investissements sur la totalité des dépenses de 30% à 20%. C'est une baisse continue que l'on voit années après années. C'est ce que nous appelons le sacrifice des intérêts à long terme des Pessacais. Vous comptez sur l'amnésie des électeurs pessacais pour les prochaines élections parce que les impôts augmenteront un peu moins vite en 2013 que les années précédentes. Vous voudriez nous en convaincre mais je ne pense pas que vous soyez devenus sobres et vertueux car aucun des vrais enjeux n'est véritablement traité sauf en apparence. L'auto glorification de la mairie de Pessac est la règle, la présentation que vous nous avez faite en est l'illustration encore une fois. Même quand la Mairie n'est pour rien dans les données chiffrées flatteuses. L'activité économique de Pessac, je l'affirme, se fait sans la Mairie et parfois même contre la Mairie puisque l'abstention est fautive. Et je veux rendre hommage aux entrepreneurs de Pessac qui ont bien du mérite de pouvoir faire cette activité dont vous vous attribuez la paternité alors que vous n'y êtes pour rien bien au contraire. Deuxième élément sur les enjeux majeurs qui ne sont pas traités ou insuffisamment traités, c'est la modification, l'adaptation aux nouveaux rythmes*

scolaires. Madame Debaulieu a bien esquissé pour dire qu'on parlerait de l'engagement de la réflexion sur les nouveaux rythmes scolaires. Alors que vous, Monsieur le Maire, avez annoncé à l'école Jules Ferry, il y a quelques jours, que la Mairie de Pessac entrerait dans cette réforme, que j'estime bien hasardeuse, dès la rentrée 2013. Je ne sais pas où se situe la réalité, est-ce que c'est une décision ferme et définitive de s'engager dès septembre ou est-ce que c'est simplement l'engagement de la réflexion en attendant de voir venir, de laisser passer les élections et d'attendre la rentrée 2014 pour voir les autres qui ont essuyé les plâtres et ont eu quelques difficultés sans doute. Si vous êtes toujours dans la perspective de ce qui a été annoncé il y a quelques jours, quels moyens avez vous prévus ? Je n'ai rien vu qui les présente y compris dans le diaporama dont on ne disposait pas. Je crains malheureusement que rien ne soit effectivement prévu. Je veux d'ores et déjà rendre hommage aux fonctionnaires qui devront s'adapter aux forceps, sans plan d'ensemble et sans visibilité. Je voudrais citer un élément car mon inquiétude est renforcée par ce que j'ai relu dans le rapport thématique de la Cour des Comptes de 2009 sur les communes et l'École de la République. Instructif au moment où on veut changer les rythmes scolaires. Il se trouve que Pessac a été interrogée, Pessac a été examinée et Pessac est citée. Voilà ce qui était écrit au sujet de l'articulation entre école et accueils périscolaires : « les informations fournies à la juridiction financière par la commune de Pessac n'ont pas permis de connaître le coût moyen par enfant et par niveau scolaire du fait d'un dénombrement hétérogène, parfois en nombre de classes, en nombre de journées/enfant ou en heures/enfant. Ces dysfonctionnement et déficits d'évaluation dont la commune de Pessac apparaît représentative nuisent à l'articulation harmonieuse entre l'offre scolaire obligatoire et l'offre d'accompagnement. Ils affectent l'efficacité et l'efficacités de l'offre scolaire globale des communes. » C'est Pessac qui est prise en exemple et mise à l'index. Ce genre d'appréciations sur la qualité de la gestion budgétaire de la commune n'émane pas de nous mais de la Cour des Comptes elle-même, mais ne nous étonne pas parce que je pense que si j'avais eu le document et si j'avais fait la somme de toutes les sommes présentées, il me semble que nous arriverions sans doute au-dessus du budget qu'on nous a présenté en termes comptables.

Lorsque je lis ça et que je vous entends dire que vous allez devancer l'appel par rapport à cette réforme, je m'inquiète et je pense que je ne suis pas le seul.

Dernier enjeu qui à mon avis ne fait l'objet d'un traitement à sa hauteur, c'est l'évolution de la population de Pessac. Pessac en 10 ans est passée de près de 50 000 à 57 000 habitants. Cet accroissement de la population, on en a parlé la dernière fois, vous nous avez dit que vous ne pouviez pas trancher au sein d'une fourchette entre 70 000 et 80 000 habitants à l'horizon 2030, là où toutes les autres communes de la CUB avaient fait un choix volontaire et elles s'engagent à accompagner cet accroissement de population. Vous ne le faites pas et vous vous abstenes, notamment de tout investissement d'envergure ou de plan d'accompagnement de cet accroissement de population. Accueillir 13 000 ou 23 000 habitants de plus à un horizon qui est à 20 ans, mais les investissements doivent se prévoir assez en amont. Il me semble que c'est une gageure dans laquelle il faut s'engager et sans attendre. Bien évidemment, cela a un coût et demande de faire des sacrifices et de sacrifier d'autres éléments du budget. Or on a vu que vous n'aviez aucune marge de manœuvre.

Je m'arrête ici puisque sur la partie PPI il y aura un débat tout à l'heure mais Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs de la majorité votre budget n'est pas à la hauteur. Je le dis tous les ans, cette année c'est encore pire. Et nous sommes évidemment contre ce budget. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare : « Je ne suis pas sûre d'avoir compris la démonstration de Monsieur Raynal, par contre j'ai compris une chose c'est qu'il y avait des élections en 2014, ça c'est clair. J'ai aussi compris une idée assez simple et récurrente, c'est le problème du nombre de personnel. Alors pour l'entretien des bâtiments municipaux et autres, je crois qu'il faut du personnel, à moins que votre perspective ce soit de prolonger ce qui a été fait pour les cuisines municipales et de privatiser l'ensemble des services ou du moins une partie des services.

Sinon, pour ce qui nous concerne, nous avons eu l'occasion d'expliquer notre façon de voir lors du débat sur les orientations budgétaires. Sans surprise, ce budget obéit à une autre logique et nous voterons donc contre. Mais nous voudrions revenir sur un certain nombre de choses. Nous n'avons rien contre, a priori, la réalisation de jolies choses. Nous sommes sensibles à l'art, au « beau », aussi subjectif que cela soit, comme ici, tout un chacun.

Et si nous discutons en dehors de tout contexte, nous n'aurions probablement pas grand-chose à redire à la plupart des interventions qui nous ont précédées, vantant les réalisations municipales et ses projets... Sauf que nous ne sommes pas en apesanteur, et que la question

*est de savoir à quelle situation nous voulons répondre, à quels besoins, à quelles urgences ? La réfection du centre ville et le projet SAVE, qui englobent des sommes pour le moins importantes des recettes de la ville, sont-ils des priorités ?*

*Pour une ville qui cherche à attirer les classes moyennes, les catégories socioprofessionnelles supérieures, peut-être... et dans ce cas c'est globalement assez réussi...*

*Mais pour une ville qui a d'abord le souci des 11% de sa population qui survit en-dessous du seuil de pauvreté, ça l'est probablement beaucoup moins.*

*Alors bien sûr, la subvention versée au CCAS passe de 4,580 millions à 4,760 millions, augmentant ainsi d'un peu plus de 180 000 euros. Mais chacun sait ici que cela reste dérisoire au regard des besoins, alors que la cure d'austérité que met en œuvre le gouvernement va aggraver la situation de nombre de foyers modestes, en commençant par la hausse de la TVA dont les conséquences vont toucher en premier lieu les plus pauvres.*

*Et je voudrais dire deux mots de la politique du gouvernement, dont se réclame la majorité municipale.*

*On a paraît-il un gouvernement de gauche qui nous promettait, il y a déjà quelques mois, le « changement maintenant ». Alors, parlons de ce changement : nous avons eu droit à un discours pathétique il y a deux jours, à propos du RSA qui va donc augmenter de 10% en 5 ans, soit 2% par an. Si on compte en euros, cela fait 9,46 euros, soit 30 centimes par jour, c'est-à-dire de quoi se payer une demi-baguette.*

*Et en même temps on nous serine qu'il faut augmenter la compétitivité, et, dernière campagne en date, que le SMIC est quelque chose de dépassé. C'est sûr que vu le nombre de contrats précaires avec des salaires inférieurs au SMIC que les différents gouvernements ont empilé depuis 30 ans permettant de faire travailler jeunes et moins jeunes pour des revenus inférieurs au SMIC, il y a longtemps qu'on essaie d'habituer la population et particulièrement, les plus fragiles, les plus éloignés de l'emploi, dont les jeunes et les femmes, à travailler pour des salaires inférieurs au SMIC.*

*Pendant ce temps, les patrons du CAC 40 engrangent à eux seuls 4,2 millions d'euros de salaires... Faut bien reconnaître la valeur du travail bien fait ! Et toujours en même temps, après des pirouettes en tous sens, le gouvernement s'est écrasé comme une carpe devant le voyou notoire Mittal... dans le plus profond mépris des salariés du groupe. Mittal qui se paie le luxe aujourd'hui dans Le Figaro d'expliquer que la menace de nationalisation était une bonne blague à laquelle il n'a jamais cru... En effet, la farce est totale, et Le Monde peut titrer cet après midi « Le pari inédit du patronat français : comment le gouvernement et le Medef se sont rapprochés »... Sûrement au cas où certains n'auraient pas encore compris...*

*Alors le Premier ministre peut s'offusquer (à juste titre) de l'exil fiscal de Depardieu, plein de mépris et de morgue, même à jeun semble-t-il... Mais il est dommage qu'il s'offusque beaucoup moins d'un possible ancien compte en Suisse d'un chirurgien capillaire, propriétaire d'une clinique spécialisée dans la chose -où il est peu probable que se soient fait opérer beaucoup de smicards- et ce même gouvernement se garde bien de demander l'ouverture d'une enquête malgré un faisceau de faits qu'on pourrait qualifier de troublants. C'est vrai qu'il ne s'agit que du grand argentier de l'État.*

*C'est bien sûr sans rapport avec la politique municipale, mais c'est dans cette société-là que nous vivons et que nous faisons tous ici de la politique, pas en apesanteur.*

*Et dans ce contexte nous ne sommes pas d'accord avec l'affectation qui nous est proposée des 71 millions d'euros du budget.*

*Je tiens à redire que ce budget devrait pouvoir être débattu par la population la plus en difficulté, par les jeunes, les mères et pères de familles des quartiers populaires, tous ceux qui aujourd'hui se débattent pour trouver de quoi acheter une baguette de pain et à qui cette société ne donne jamais ou quasiment jamais la parole.*

*Et je voudrais faire une précision en annexe : avant que Maxime Moulinier ne se demande comme lors du dernier conseil municipal « où est la gauche et où est la droite » (question qu'il ne me viendrait pas à l'esprit de lui retourner...) je l'assure que je n'ai pas oublié les affaires Woerth, Bettencourt, Karachi et autres... Pour que les choses soient claires... si on peut le dire ! »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « Le budget 2013 a des caractéristiques similaires à celui de 2012 à savoir une section de fonctionnement qui permet de déployer un haut niveau de services, en particulier pour les familles vivant sous le seuil de pauvreté, l'effort est continu et mérite de l'être encore plus, une section d'investissement qui mérite à nos yeux un vrai virage en direction de la transition écologique, précisée l'année dernière et qu'on peut réitérer cette année. Notre empreinte écologique est délirante, elle est

une injure à la face d'un monde limité. Le week-end dernier, la qualité de l'air qui nous a été donné de respirer était très médiocre. L'indice ATMO de l'AIRAQ a connu une pointe à 9/10. Une odeur nauséabonde planait vendredi dernier au carrefour de l'Alouette. Nous ne pensons pas la ville suffisamment engagée dans la transition énergétique pour faire face à l'objectif Facteur 4. Nous devons engager un chiffrage des projets en coût global, la promesse n'est pas tenue. Nous nous en tenons au respect de la simple réglementation thermique quand, sur d'autres communes, s'érigent des bâtiments à énergie positive. Monsieur le Maire, nous attendons un choc énergétique. Nous le savons tous, le manque de logements abordables conduit les jeunes ménages pessacais à quitter la commune. Quelques bâtiments, propriétés de la Ville, en attente de concrétisation de projets, sont vacants. J'ai proposé qu'ils soient réhabilités afin d'y accueillir des personnes sans domicile ou mal logées, sans succès. Peut-être n'avons nous pas le même regard sur cette situation, sur ces situations. Je sais les difficultés rencontrées par les jeunes pessacais, je déplore que leurs demandes ne soient pas entendues. La commune possède un pavillon au sein de la cité Frugès, je vous demande solennellement Monsieur le Maire, qu'en attendant son aménagement en centre d'interprétation architecturale ce pavillon redevienne un lieu d'habitation loué à une association agissant dans le logement solidaire. Plutôt que de murer des logements pour les préserver d'éventuels squatteurs, prenons les devants et organisons un accueil digne des mal logés de notre commune. L'emploi est la préoccupation majeure des Pessacais. L'an dernier je vous proposais 10 mesures pour favoriser l'accès et le développement de l'emploi. Vous avez, Monsieur le Maire, repris une partie de ces propositions. Pour autant, nous continuons d'accueillir les chercheurs d'emploi dans une Maison de l'Emploi peut reluisante. Nous nous étions engagés, durant ce mandat, à transférer ce pôle de services, au combien nécessaire, en centre-ville, au stade Jean Cordier. Le projet n'est plus d'actualité, je vous invite à le remettre au-dessus de la pile. Le débat sur le budget m'amène à vous poser 4 questions. A quelle échéance fixez-vous l'application du chiffrage des projets en coût global ? Êtes-vous favorable à l'usage des énergies renouvelables sur la piscine Caneton ? Si oui, sous quels délais ? Envisagez-vous durant l'année 2013, de remettre en location le pavillon de la cité Frugès ? A quelle échéance envisagez-vous le transfert de la Maison de l'Emploi au stade Jean Cordier ? »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui déclare : « L'élaboration d'un budget n'est pas un exercice facile. Il est critiqué par ceux à qui le suffrage universel n'a pas donné le pouvoir de gouverner. Il doit répondre aux engagements de ceux qui le porte. Il n'empêche que quelque soit celui qui le présente, le casse tête de l'équilibre entre les recettes et les dépenses s'impose à lui. Je crois savoir que toutes les villes de la CUB ont le même souci. Au niveau des recettes, nous devons limiter la pression fiscale. Nous devons maîtriser les dépenses tout en proposant des services de qualité et les investissements nécessaires au développement de la ville. Mais il faut aussi les maîtriser. Depuis 24 ans Michel CABANNES et le service des Finances, que nous devons féliciter, s'attachent à gérer notre ville avec rigueur et pragmatisme. La seule ambition qui prévaut est de tenir nos engagements sans avoir un poids d'endettement trop lourd et une pression fiscale trop forte. Nous pouvons dire que cette équation a été respectée. L'endettement étant tombé à quasiment 0 en 2011. La pression fiscale étant dans la moyenne des villes de la même importance. Les aléas économiques ont toujours été anticipés et nous n'avons jamais connu de difficultés majeures dans l'élaboration des budgets. Ce budget 2013 s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale. Nous poursuivons nos investissements vers les jeunes et les écoles. Nous ne pouvons que nous en féliciter. J'entends les critiques : Pour nos collègues du NPA, il faut taxer et prendre toujours plus aux riches, mais il y a des limites tant financières qu'économiques. Je n'irai pas plus loin car il faut vouloir (et avoir) géré une collectivité pour s'apercevoir des limites de cet exercice. Diminuer les frais de fonctionnement est une proposition de la droite (je devrais dire des droites) mais il faut nous dire comment. Si vous parlez de diminution de la masse salariale il faut le dire clairement, le personnel appréciera. Si vous parlez des frais de fonctionnement du patrimoine, il faut nous dire les salles qu'il faut fermer. Si vous parlez des subventions il faut nous dire qu'elles sont les associations qui perçoivent trop. Michel CABANNES et vous Monsieur le Maire apporterez des réponses précises à toutes les critiques que j'ai entendues. Pour ma part, j'en resterai là en renouvelant nos félicitations à tous ceux qui ont participé à la mise en forme de ce budget. Voilà mes chers collègues l'intervention que je souhaitais faire au nom des élus socialistes et républicains de cette assemblée. »



**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Sarrat** qui revient sur la motion votée lors du dernier conseil municipal contre la fermeture de la Trésorerie de Pessac. « *Des élus communistes ont rencontré l'intersyndicale qui a confirmé que leur direction avait entériné la fermeture dans les deux ans qui viennent de 6 trésoreries dont celle de Pessac. Donc, maintenant, à nous à nous battre pour que cette décision soit reportée ou même annulée.*

*Pour ce qui concerne le budget, et par rapport à ce que vient de dire Monsieur Raynal, il nous a fait part du taux de dépenses de personnel qu'il trouvait exorbitant. Si je regarde les communes voisines, qui sont de votre couleur politique Monsieur Raynal, elles dépassent les 60%. Alors renseignez-vous. Chaque fois vous nous tenez ce discours où les dépenses de personnel à Pessac semblent disproportionnées. Non, elles sont dans la moyenne. Il y a plus fort que Pessac, dans la CUB.*

*Les ratios font apparaître une situation stable, sereine et saine en même temps. Ce qui nous tranquillise. Par rapport à d'autres collectivités, on est dans une situation qui sans être florissante est quand même relativement rassurante.*

*Nous voterons donc ce budget mais nous déplorons cependant la mise en suspens du pôle des services publics en centre-ville. En effet actuellement, les demandeurs d'emploi vont avenue Gustave Eiffel dans des locaux qui se délabrent de plus en plus, sans compter l'état déplorable des voiries et des parkings. En outre, on regrette l'abandon du projet de salle Sport-Événement de Bellegrave. Nous connaissons tous les raisons pour lesquelles on l'a abandonné. En tant que 4<sup>ème</sup> ville d'Aquitaine, on considère qu'on mérite mieux et nous craignons qu'un gymnase, même de qualité, ne réponde pas aux besoins compte tenu de l'accroissement de population attendu dans les prochaines années. Peut-être aurions-nous du prendre le temps de la réflexion avant de prendre une décision qui engage l'avenir de la ville de Pessac. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare qu'il s'est retrouvé dans plusieurs des interventions précédentes et qu'il a apprécié la manière dont Maxime Moulinier a synthétisé les problèmes de la gestion d'une collectivité territoriale.

Il ajoute qu'il se centrera sur quelques aspects de l'intervention de Monsieur Raynal. « *Premier point, en ce qui concerne la fiscalité. J'enregistre que vous êtes relativement satisfait du fait que, cette année, les taux sont stables par rapport aux années précédentes. Je rappelle que dans la chronologie des années où la gauche était à Pessac en charge des affaires, il y a eu de très nombreuses années où les taux sont restés stables mais c'était largement lié au contexte. Lorsqu'on avait des bases qui évoluaient très rapidement en rapport avec l'évolution économique générale et lorsqu'on avait l'Etat qui avait, notamment dans la deuxième partie des années 90, une politique de dotation relativement généreuse par rapport aux collectivités locales, on n'avait pas besoin de décider un coup de pouce en matière de taux d'imposition. Depuis 2 ou 3 ans, les conditions se sont durcies et cela va certainement continuer donc il devient de plus en plus difficile de ne pas recourir aux hausses de taux même si nous avons fait ce choix cette année en rapport avec les difficultés des Pessacais, comme d'ailleurs du reste de la population dans notre pays et en Europe. Au-delà de ce semi satisfecit que vous nous avez décerné sur la stabilité des taux, je voudrais revenir sur cette question de la place de Pessac dans la hiérarchie des communes, dans la CUB et en France, en matière fiscale. Cela revient en permanence et chaque fois que la presse économique nationale évoque ces problèmes, on a droit à la reprise par l'opposition. C'est de bonne guerre. Simplement, il y a deux choses : comparaison par rapport au niveau national et comparaison par rapport aux communes proches de l'agglomération bordelaise. Par rapport au niveau national, j'ai toujours dit que la pression fiscale à Pessac et dans l'ensemble des autres communes de l'agglomération bordelaise est supérieure par rapport à la moyenne nationale pour un certain nombre de raisons historiques, de caractéristiques géographiques concernant l'agglomération bordelaise. C'est lié à une chronologie de choix à tous les niveaux depuis 1968, soit plus de 40 ans. Il ressort de l'enquête de la revue Capital autre chose, et vous l'avez souligné, c'est que Pessac serait située au-dessus des autres communes, en l'occurrence Bordeaux et Mérignac. Simplement, nous avons un certain nombre d'indicateurs utilisés par les ministères. Que je sache ces indicateurs sont reconnus par tout le monde. Cela fait pas mal de temps que je travaille dessus et que j'y ai même fait travaillé les étudiants. Je peux vous dire que par rapport à Bordeaux, jamais la pression fiscale pessacaise n'a été supérieure. Qu'on prenne coefficient de mobilisation, potentiel fiscal, produit fiscal par habitant, c'est totalement faux. Concernant le produit de taxe d'habitation par habitant en 2011, Pessac : 279 €, Mérignac : 278 € et Bordeaux : 339 €. Comment Pessac se retrouve devant Bordeaux avec un tel écart sur l'indicateur officiel ? Les chiffres sont issus du MINEFI, vous pourrez les retrouver. Prenons la taxe sur le foncier bâti,*

Pessac : 343 €, Mérignac : 431 € et Bordeaux : 410 €. Si je prends maintenant les données de la CUB qui sont approximativement les mêmes : pour la taxe d'habitation : Pessac, 271 €, Mérignac, 279 € et Bordeaux, 342 € et pour la taxe sur le foncier bâti : Pessac : 306 €, Mérignac : 430 € et Bordeaux : 410 €. Il est clair qu'on n'a pas une structure démographique différente des villes voisines, ce n'est pas possible. Ces chiffres sont incontestables puisqu'issus des indicateurs officiels. Par rapport aux moyennes nationales, les unes et les autres, Pessac, Mérignac et Bordeaux se retrouvent au-dessus, mais ça on ne l'a jamais contesté. C'est lié au fait que dans les groupements où il y a une intercommunalité, et particulièrement avec les caractéristiques de choix de priorités faits au niveau de la CUB pendant les décennies précédentes, on se retrouve avec des pressions fiscales supérieures à celles d'autres communes en France.

La soi-disant nouveauté qui ressortait de cette enquête de Capital, je la conteste vigoureusement au regard des indicateurs officiels concernant ces impôts à savoir la taxe d'habitation et celle sur le foncier bâti qui représentent l'essentiel (99%) des contributions directes des ménages.

Ensuite, vous avez parlé de la diminution du rapport entre les dépenses d'investissement et celles de fonctionnement. Je ne vais pas le contester, c'est écrit. Il ne s'agit pas de choix délibérés mais d'une tendance qui résulte quasiment mécaniquement du passage de périodes de « vache grasse », où les ressources croissent à un rythme rapide, à une période de vache plus maigre où les ressources croissent moins rapidement. Lorsqu'on a une telle évolution dans le rythme d'évolution des ressources, automatiquement se pose le problème du différentiel de rigidité entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement. Pessac n'est pas la seule commune à connaître cette tendance.

Concernant la question des priorités des dépenses, vous avez fait allusion à une sorte de sélectivité de l'austérité. Je vous ai entendu critiquer l'austérité, j'enregistre. Sur l'entretien des bâtiments, la baisse du chiffre s'explique tout simplement par le fait qu'il y avait l'année précédente, comme celles d'avant, une provision de 100 000 € qui n'a pas été inscrite en 2013 parce qu'elle n'a pas été consommée en 2012. S'il s'avérait courant 2013, qu'il y ait des besoins, on pourra toujours ajuster dans les DM.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, on est passé au cours de la décennie de 52% à 57%. Je vous rappelle que ce ratio est un rapport avec un numérateur et un dénominateur et que plus on fait d'économies sur les dépenses de fonctionnement hors personnel et plus ce rapport augmente. Ce qui montre bien que ce rapport est ambivalent et qu'il faut prendre garde à l'interprétation. Si vous voulez prendre un indicateur en rapport avec vos préoccupations, choisissez un indicateur moins discutable, à savoir le montant des dépenses de personnel par habitant en rapport avec la population, et là qu'est-ce que vous trouverez, et bien que Pessac se trouve systématiquement en-dessous des villes comparables. C'est encore plus vrai pour les dépenses de fonctionnement par habitant. Tout ça parce que les recettes de fonctionnement par habitant sont inférieures à la moyenne. A partir de recettes de fonctionnement inférieures à la moyenne, comme on veut garder de l'autofinancement, on a des dépenses de fonctionnement inférieures à la moyenne. Bien que la part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement soit supérieure et ait augmenté, on se retrouve avec des dépenses de personnel inférieures à la moyenne. Vous pouvez prendre les choses comme vous voulez, vous aboutissez à ce résultat. Ce qui contredit l'idée sous-jacente à votre intervention d'après laquelle on gaspillerait finalement en matière de dépenses de personnel. Ce n'est absolument pas le cas et vous le savez bien.

Par ailleurs, vous avez parlé de tout ce qui concerne les Fêtes et Cérémonies et les Relations publiques, les comptes 6232 et 6238. Pour le premier, passer de 1 009 125 € à 1 080 000 € (7%), ça résulte tout simplement du transfert des lignes 6233 (15 000 €) et 6237 (35 000 €) sur ce compte 6232 ainsi que 10 000 € des Vibrations Urbaines. Pour le compte 6238 qui est passé de 41 600 € à 71 200 €, cela résulte d'une mutation de crédits de communication et de Pessac en Scènes. Ces augmentations que vous avez soulignées, s'expliquent largement par ces transferts de crédits.

Enfin, je terminerai par la question des intérêts. Évidemment, les intérêts ont augmenté comme je l'ai dit dans l'exposé introductif, mais je rappelle que le montant des intérêts est sans commune mesure avec celui des villes comparables, tout simplement parce qu'on a un montant de dettes, malgré l'augmentation des emprunts, qui est bien inférieur. C'est grâce à une politique prudente menée dans le passé, à une époque de vache grasse, à une époque où on avait des ressources croissantes, que nous avons diminué l'endettement ce qui nous a permis de diminuer les charges d'intérêt. Nous pouvons donc maintenant redémarrer une politique

*d'emprunt au moment où la situation est plus difficile. D'une certaine façon, c'est notre politique contra cyclique à nous. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare qu'il « va essayer de répondre à tous les intervenants puisque ceux-ci ont concentré leurs efforts à lui répondre. D'abord, parce que moi je ne négligerai pas les interventions qui ne viennent pas de l'adjoint aux Finances, pour répondre à Monsieur Moulinier qui disait que j'ai dit que la pression fiscale ne s'accroissait pas, je n'ai pas dit ça parce qu'elle s'accroît. Ce sont les taux qui n'augmentent pas. La pression fiscale, celle qui est aussi mesurée par l'augmentation des bases, elle, elle va augmenter, d'environ 2%. Donc la pression fiscale continue de s'accroître. Les contribuables pessacais, eux vont payer plus que l'année précédente. Ça s'appelle accroître la pression fiscale.

*Sur les dépenses de personnel, je critique le fait qu'il n'y ait pas de maîtrise de la part des dépenses de personnel dans la part globale du budget. Je n'ai pas dit qu'on gaspillait le personnel. Je dis simplement que c'est une politique qui est à courte vue, que vous n'arriverez pas à maîtriser, que la pyramide des âges des agents fait qu'il va y avoir mécaniquement une forte augmentation de ces dépenses dans les années qui viendront, que sauf à avoir une politique qui sera de rétraction du volume des effectifs, vous aurez à un moment un effet de boule de neige sur ces dépenses que vous aurez du mal à équilibrer. C'est tout. Cette révision de votre politique laxiste en terme de dépenses de personnel, elle sera soit le fait de votre successeur immédiat mais peut-être aurez-vous dès le prochain budget des difficultés à le boucler. C'est ce que je voulais dire et pas autre chose. Donc c'est la soutenabilité de la structure du budget qui est effectivement critiquable.*

*Sur l'austérité, je ne critique pas l'austérité, je critique la sélectivité que vous faites de l'austérité. Je pense que ce que vous avez choisi de préserver n'est pas ce que nous aurions choisi de préserver.*

*Sur les critères du magazine Capital, ce ne sont pas ceux que vous reprenez, mais ils ne sont pas pour autant critiquables. Vous avez la fâcheuse manie, depuis que je siège dans cette assemblée et m'a-t-on dit depuis 24 ans c'est le cas, de critiquer les critiques en disant que le thermomètre n'est pas le bon.*

*Je vais vous dire les deux critères qui pour nous sont importants, c'est que les Pessacais contribuables, ceux qui payent des impôts, en payent plus qu'à Mérignac et à Bordeaux. C'est ainsi et là-aussi ce sont des chiffres officiels. Deuxièmement, les taux d'imposition qui étaient inférieures à ceux de Bordeaux, ont augmenté et les ont rejoint, voire dépassé pour certaines taxes, sur Pessac. Donc, aujourd'hui en terme de taux d'imposition, nous avons les mêmes qu'à Bordeaux et comme il y a moins de contribuables à Pessac, en proportion de la population, qu'à Bordeaux, il se trouve que la pression fiscale sur les Pessacais contribuables est supérieure à celle observée ailleurs. La démonstration est simple ce n'est pas par rapport à la population dans son ensemble mais par rapport aux contribuables eux-mêmes. Je veux quand même dire que tout ce qui vous dessert est ambivalent et tout ce qui vous sert est incontestable. Et bien moi, je conteste le fait que cela soit dans ce sens là, il me semble que c'est plutôt l'inverse. »*

**Monsieur le Maire** répond que le fait que le groupe de Monsieur Raynal ne soit pas d'accord ne l'étonne pas. Par contre, sa prestation de rattrapage n'est pas à la hauteur. « Je vais vous dire pourquoi. Parce que effectivement nous avons les documents du service des finances de la Communauté urbaine, en date du 4 juin 2012, donnant le niveau d'imposition, taxe par taxe, de toutes les communes de plus de 20 000 habitants de la CUB. Sur la taxe d'habitation, Pessac se situe en 5<sup>ème</sup> position avec 22,59%, Talence 22,64%, Gradignan 22,82%, Bordeaux 22,98%, Villenave 23,64%, Bègles 25%. Donc quand vous dites qu'à Pessac on taxe davantage que dans les autres villes autour, c'est faux. Sur la taxe foncière, Pessac est la 6<sup>ème</sup> ville avec 29,36%, Talence 31,69%, Gradignan 29,73%, Bordeaux 28,10%, Villenave 30,21%, Bègles 33,91%. Pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties qui est une petite taxe mais il n'y a pas de raison de ne pas la citer, Pessac est la 1<sup>ère</sup> des villes les moins taxées avec 52,24%, Talence 55,74%, Gradignan 88,81%, Bordeaux 86,59%, Villenave 82,82%, Bègles 81,78%. Par conséquent la pression fiscale sur les citoyens pessacais n'est pas supérieure comme nous l'avons démontré aux autres ville de la communauté urbaine. Ce n'est pas la première fois que Capital s'essaie à cet exercice, c'est la deuxième ou troisième fois, il y a quelques années on avait déjà eu ces chiffres-là, on avait demandé à la revue à partir de quelles données faites-vous votre exercice. Pas de réponse. Par conséquent, je trouve étonnant Monsieur le Conseiller Communautaire que vous preniez les critères de cette revue Capital dont on sait la philosophie politique par rapport à des chiffres donnés par la CUB, donnés par l'État depuis maintenant

*plusieurs années et que vous ne voulez pas prendre en compte. Quand on est un responsable politique, de l'UMP ou pas, on s'attache à des chiffres qu'on ne remet pas en question. Il n'y a pas de raison de manipuler les chiffres.*

*Cette année nous n'aurons pas d'augmentation des taux d'imposition, du point de vue de ce que décide la Ville de Pessac. Ce n'est pas de notre responsabilité propre que telle ou telle autre collectivité, ou la loi de Finances augmentent les bases. Mais pour nous, dans notre responsabilité, nous n'augmentons pas les impôts à Pessac pour 2013.*

*Nous aurons en même temps des dépenses prévisionnelles d'investissement qui vont être d'un haut niveau, autour de 16 millions d'euros. 13,8 en budget primitif et sans doute près de 2 millions d'euros de report. Ce budget est un budget équilibré, de proximité, social parce que tout le monde l'aura reconnu mais c'est un effort important pour la ville que de dire nous augmentons la subvention au CCAS, sans compter ce qu'on fait par ailleurs en matière d'accès à la culture, de bouclier familial... Vous aurez beaucoup de mal Monsieur Raynal à essayer de convaincre que ce budget n'est pas un budget raisonnable, n'est pas un budget sérieux. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Ufferte et MM. Raynal, Martin et Breuzard et Barthélemy votent contre.**

#### **aff n°2012-459 : Programme Pluriannuel d'Investissements - Actualisation**

Le Programme Pluriannuel d'Investissements est un document de programmation et de prospective qui fait l'objet chaque année au moment du vote du budget d'une actualisation pour tenir compte de l'état d'avancement des opérations. Au regard du contexte économique et du financement des collectivités, cette année encore son actualisation doit trouver un équilibre entre le soutien économique, la préservation des équilibres financiers de la ville et la raréfaction des prêts bancaires.

Pour la politique éducative, la rénovation de l'ensemble du groupe scolaire Jules Ferry s'achève avec la restructuration de la partie élémentaire, le plan numérique dans les écoles avec les premiers déploiements de l'ENT et des tableaux numériques, la fin du réaménagement des locaux libérés par la restauration au centre de loisirs de Romainville.

Pour les associations et la vie des quartiers, le PPI prévoit la construction de la maison municipale de Sardine.

Pour la politique sportive, il est prévu le lancement de l'opération de construction d'un complexe sportif à Bellegrave.

La modernisation du service rendu à la population et l'amélioration des conditions de travail se poursuit avec la rénovation de l'Hôtel de Ville et le lancement de la première phase du Pôle technique municipal à Magonty.

En matière d'économie d'énergie et d'accessibilité, les enveloppes respectives annuelles de 500 000 € et 300 000 € sont maintenues et permettront de renforcer les opérations de rénovation et d'entretien de notre patrimoine.

Pour le projet cimetière, un site cinéraire va être créé dans une première phase puis sera suivi de la création d'un lieu de cérémonies civiles avec le réaménagement des bâtiments et des lieux d'accueil du public et le traitement paysager.

Pour l'aménagement urbain, les travaux d'enfouissement des réseaux avenue de Lattre de Tassigny, le Plan Lumière et les espaces publics du centre ville sont programmés.

La ville apportera sa contribution financière au projet SAVE et aux projets universitaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissements 2010/2014 joint à la délibération.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare : « *Sans revenir plus longuement sur le sujet, je note que l'on augmente encore de 300 000 euros les aménagements du centre-ville en 2013, que l'on ajoute également 618 000 euros sur l'accompagnement du réseau du tram et qu'on décale d'un an les travaux du cimetière.*

*Mais on se demande surtout pourquoi figurent dans un Plan Pluriannuel d'Investissement des projets de très faible ampleur, de moins de 60 000 euros : les espaces publics de Bellegrave (60 000), le pôle des services publics (50 000), le pôle culturel de Camponac (50 000), les parcs (28 000) dont l'AP est annulée, pour un montant toujours différent de 14 000 euros à celui du PPI (colonne 2010), et la rénovation du centre social de la Chataîgneraie (60 000).*

*Pire, la rénovation de l'école Georges Leygues et les projets universitaires figurent encore dans*

le tableau alors que rien n'est envisagé avant la fin du PPI et donc avant la fin du mandat. On dirait que c'est au nombre de lignes (32 pour 25 effectives et contre 35 à l'ouverture du PPI) que se mesure l'engagement de notre commune vis à vis des citoyens. C'est ce qui s'appelle de l'affichage et il suffit de voir la délibération suivante pour en être convaincu. Pour l'anecdote, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine disparaît de la liste. Nous pensions que ce serait au profit du musée national du Cinéma de Cazalet, dont vous nous aviez parlé en octobre dernier comme d'un grand projet propre à vous permettre de regarder l'avenir avec enthousiasme. Mais non, rien de cela. Ouf ! Car notre ville a bien plus besoin de rénovation des écoles communales, d'équipements sportifs et associatifs que de réalisations destinées à « faire rayonner Pessac ».

Enfin, je ne résiste pas au plaisir de faire remarquer à mes collègues que contre toute attente, car rien ne prouve la viabilité même du projet, SAVE est passé de la rubrique loisirs à celle d'économie. C'est peut-être la méthode Coué, celle de la prophétie auto-réalisatrice. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Hofer** qui déclare : « Pas de scoop, nous ne voterons pas l'actualisation du PPI. Nous rappelons nos principales objections. La première concerne le lancement du projet de salle multisports pour un coût désormais de 7 millions d'euros. Certes, la moitié de l'enveloppe dédiée à la salle Sport-Événements de Bellegrave. Néanmoins, restent les mêmes impasses qui se perpétuent : pas d'évaluation du coût de fonctionnement, pas de réflexion sur les besoins à l'échelle de la CUB. Un seul intérêt à noter, celui de reloger dans de dignes conditions judokas et boxeurs. Il n'y a pas non plus d'analyse en coût global des projets, ni de prise en compte du transfert de la Maison de l'Emploi en centre-ville. De façon plus anecdotique, la réduction de l'enveloppe dédiée au Plan Lumière, celle-ci passera de 200 000 à 100 000 € à l'horizon 2014. »

**Monsieur le Maire** précise que ce PPI est un PPI prévu jusqu'en 2014 avec des études qui vont être lancées sur un certain nombre de projets. Il ajoute « La quasi totalité des communes diffère aujourd'hui un certain nombre de projets. Nous, nous sommes dans un PPI. C'est un acte politique qui tient compte des capacités de la commune à produire quelque chose, à produire des équipements, et en même temps, à les faire fonctionner. Donc, aujourd'hui, on est dans une phase où on regarde très attentivement comment on va continuer à équiper la ville. Nous venons de voter le budget 2013 qui marque à la fois notre volonté d'investir et de ne pas aller au-delà d'une pression fiscale soutenable par la population. En même temps, et c'est notre réponse à la crise d'aujourd'hui, nous avons des politiques publiques très importantes socialement et pour le soutien aux activités économiques. C'est là notre philosophie générale. Ensuite, la ville de Pessac, si on regarde ses équipements, est dans beaucoup de domaines bien équipée. Sans doute avons-nous à faire des efforts pour produire un certain nombre d'équipements mais en même temps, je crois que le PPI qui est présenté, est un PPI raisonnable, soutenable et qui ne met pas en danger les finances de la ville. C'est bien parce que nous pensons à ce qui se fera dans 5 ans, dans 10 ans dans 15 ans dans cette ville. Faire de la prospective à 10 000 habitants près, ce n'est pas très sérieux, c'est pour cela que j'ai volontairement donné un écart pour dire que nous ne pouvions donner un éventail de population plus précis. Bien malin ici, sera celui qui pourra dire combien nous serons en 2030 ou 2035. Je mets au défi les maires de la CUB qui ont donné des chiffres précis de savoir combien ils seront effectivement. Je crois que j'aurai eu raison, en 2012, d'avoir donné une fourchette et non pas un chiffre précis. Donc ce PPI est un PPI d'objectifs qui termine le mandat et qui prépare la suite. »

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Ufferte et de MM. Hofer, Danjon et Barthélemy.**

**aff n°2012-460 : Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement**

Par délibération n°2012-246 du 12 juillet 2012, Le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement relative à l'exercice 2012.

L'examen comptable et financier de ces autorisations de programme fait apparaître la nécessité d'une actualisation dans les conditions suivantes :

1°) Modifications des autorisations de programmes existantes

- augmentation du montant de l'autorisation de programme concernant la construction de la Maison Municipale Sardine (A.P. n°11-2) portée à 600 000 €
- annulation des CP 2011 pour un montant de 27 232,24 € et affectation sur l'exercice 2013 (A.P. n°11-2)
- annulation des CP 2012 pour un montant de 142 106,55 € et affectation sur l'exercice 2013 (A.P. n°05-2 et 11-2)
- annulation des CP 2014 pour un montant de 60 000 € et affectation sur les exercices 2013 et 2015 (A.P. n°11-2)

2°) Clôture d'autorisations de programmes

- Valorisation paysagère des Parcs Razon et Pompidou (A.P. n°08-2)
- Construction de la salle « sport événement » de Bellegrave (A.P. N°09-1)

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « *Au PPI, je souhaitais seulement supprimer les lignes à zéro pas les projets.*

*Voyons maintenant l'engagement réellement pris pour 2013. Restent ouvertes les Autorisations de Programme suivantes : la salle multi-activités André Nègre pour quelques factures en suspens (12.000 euros), la partie consacrée aux enfants de maternelle de Romainville qui se termine (moins de 10% des 2 millions), l'école maternelle Jules Ferry dans les mêmes proportions, les travaux de l'Hôtel de Ville, l'école élémentaire Jules Ferry et la maison de quartier de Sardine. Soit un montant d'engagement de 1,4 millions d'euros pour un PPI qui affiche 7,9 millions pour la même année 2013 ! C'est tout de même moins de 20% de ce que vous affichez au PPI. Si j'ajoute que le taux de réalisations des investissements hors emprunt est de l'ordre de 75%, vous voyez vite que l'engagement pris n'est vraiment pas très important. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Hofer** qui souhaite ajouter que « *les clôtures d'autorisation de programme ont du sens. En ce qui concerne la construction de la salle Sport-Événement de Bellegrave, le fait qu'on clôture tous les éléments nous semble tout à fait positif puisque nous n'étions pas d'accord sur le montage de cette opération. Néanmoins, sur la valorisation paysagère des parcs Razon et Pompidou, nous aurions souhaité que les possibilités de développement de l'opération puissent se continuer. C'est donc à la fois positif et négatif et nous nous abstenons. »*

**La délibération est adoptée à la majorité.**

**Mmes Poustynnikoff, Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann et MM. Raynal, Martin et Breuzard votent contre.**

**Abstention de Mmes Curvale, Fenocchio, Ufferte et de MM. Hofer, Danjon et Barthélemy.**

**aff n°2012-461 : Exercice 2013 – Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports**

Le budget primitif 2013 du service des transports prévoit des dépenses d'exploitation H.T. à hauteur de 666 500 €. Celles-ci peuvent être subdivisées en trois grandes catégories :

- les transports scolaires et associatifs (413 500 €)
- les frais de personnel (225 000 €)
- le fonctionnement des autobus (28 000 €)

Pour financer ces dépenses, le produit attendu H.T. s'élève à 32 000 € (transport d'élèves). Il en résulte donc un différentiel H.T. de 634 500 €.

S'agissant pour l'essentiel de transports d'enfants (ramassages scolaires, activités pédagogiques, centre de loisirs ...) et de services offerts aux associations (sorties à caractère culturel, sportif ou social), ce déficit d'exploitation ne peut être supporté par les usagers : le

versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget du service des transports apparaît donc indispensable au titre de l'exercice 2013.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 634 500 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2013, en application de l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-462 : Mise en place et hébergement d'un Environnement Numérique de Travail – attribution du marché**

La mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail, approuvé par délibération du 12 juillet 2012, est prévue durant le second trimestre 2013 afin d'affiner les fonctionnalités proposées et avant d'organiser son déploiement progressif sur l'ensemble des écoles.

Dans ce contexte la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique de la Ville de Bordeaux a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les 9 communes partenaires et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde (DSDEN33) en vue de mettre en œuvre, d'accompagner le déploiement et d'assurer l'hébergement de cette plateforme ENT.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 7 novembre 2012, a retenu l'offre de la société ATOS WORLDLINE.

Ce marché à bons de commande est conclu, sans montant minimum ni montant maximum, pour une durée de trois ans à compter de sa notification. Il peut être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 4 mois.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense de la Ville de Pessac pour les classes élémentaires est de 25 200 € TTC sur 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société ATOS WORLDLINE, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés publics.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-463 : Réseau Aquitain des Acheteurs publics et responsables – Adhésion de la Ville de Pessac**

A l'initiative du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'ADEME, un réseau informel dénommé le « Réseau Aquitain des Acheteurs Publics Responsables » (RAA) a été créé depuis 7 ans, auquel la ville de Pessac participe activement et sur lequel elle s'appuie pour professionnaliser ses achats durables.

Au total, une trentaine d'agents et d'élus de la collectivité ont déjà participé aux actions du Réseau, 10 ont bénéficié de formations aux achats durables, 5 sont inscrits sur la plateforme nationale d'échange. Selon l'ADEME, ce total positionne la ville de Pessac comme la 3<sup>ème</sup> entité publique qui a le plus bénéficié et participé au RAA depuis sa création, avec le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde. Grâce au RAA, la ville a également bénéficié de deux accompagnements par des consultants professionnels sur la mise en place de la clause sociale en 2007-2008 puis sur la formalisation de notre démarche achats durables en 2009-2010.

Aujourd'hui le succès de ce réseau montre à la fois l'intérêt porté au sujet et le réel besoin d'échange et d'accompagnement. Afin de le pérenniser, il a été décidé de le constituer en association loi 1901, afin d'offrir à ses membres les services suivants :

- des formations de qualité aux achats durables
- des rencontres régulières à thème dans le cadre des achats publics durables
- l'accès à la plateforme d'échanges
- l'accompagnement et le conseil minute dans la passation des marchés

- des publications de lettres d'information

Tous ces services ont été fortement utilisés par la cellule achat de la commande publique et certains acheteurs des services municipaux. Ils le seront davantage dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Plan d'actions Agenda 21 2012/2015 qui prévoit une plus forte professionnalisation des achats basée sur une formation et un accompagnement accrus des acheteurs pessacais.

Ainsi, au regard de notre implication dans ce réseau et sa structuration en association, le délégué régional de l'ADEME sollicite les membres les plus actifs (Région Aquitaine, CUB, conseils généraux, ville de Pessac, ville de Bordeaux, ville de Coutras... ) à devenir membres fondateurs.

L'association devrait être constituée avant la fin de l'année 2012, les partenaires organisent une assemblée générale le 19 décembre 2012.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver les statuts de l'association des « Acheteurs Publics Responsables en Aquitaine »,
- d'approuver l'adhésion de la ville de Pessac à cette association,
- de verser une cotisation fixée à 1 500 € pour l'année 2013,
- de désigner Monsieur Maxime MOULINIER (titulaire) et Mme Patricia FENOCCHIO (suppléant), comme représentant de la ville de Pessac à l'assemblée générale constitutive pour l'association des Acheteurs Publics Responsables en Aquitaine.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-464 : Contrat d'assurance SMACL « Responsabilités communales » - avenant n°2**

Par marché n°08075-2 en date du 8 décembre 2008, la Ville de Pessac a souscrit un contrat d'assurance « Responsabilités communales » avec échéance au 31 décembre 2011 auprès de la SMACL.

L'article 6-2 du présent contrat stipule que la tarification de la cotisation annuelle est déterminée par le montant de la masse salariale brute versée par la commune hors charges patronales de toutes les catégories de personnel et que la régularisation de ladite cotisation s'effectue sous déduction de la cotisation provisionnelle payée à l'échéance du contrat.

Compte tenu du montant des salaires versés en 2011 ainsi que de la nature et de la composition de l'assiette de prime, la cotisation définitive pour 2011 s'établit à 24 065,25 € TTC. La cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2011 s'élevant à 20 145,38 € TTC, la différence due par la commune au titre de la régularisation 2011 est de 3 919,87 € TTC. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions présentées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 fixant le montant de la régularisation 2011.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-465 : Rémunération des agents recenseurs – Tarif de la vacation 2013**

L'organisation du recensement de la population française prévoit des campagnes annuelles conduisant la Mairie à s'attacher les services d'agents recenseurs.

Le prochain recensement aura lieu du 17 janvier au 23 février 2013 et concernera 2 194 logements à Pessac. Pour assurer ces opérations, la Ville aura recours à 12 agents recenseurs, choisis parmi des demandeurs d'emploi.

Le mode de rémunération fixé par la réglementation est basé sur le nombre de documents remplis par les agents. Le tarif de rémunération pour 2013 sera le suivant:

- 1,15 € pour les feuilles de logement
- 1,85 € pour les bulletins individuels

Ces agents amenés à se déplacer pour accomplir leurs fonctions percevront une indemnité



de transport forfaitaire de 16,51 €, pour la durée de leur mission et suivront une formation rémunérée de 8h.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-466 : COS – Avenant à la convention du 27 février 2009 – Convention de mise à disposition d'un agent**

Depuis 3 ans, le Comité des Œuvres Sociales des agents de la Ville de Pessac connaît le déploiement de nouvelles prestations au bénéfice du personnel de la Mairie et du CCAS de Pessac. Outre l'ensemble des prestations d'action sociale statutaires qui lui ont été confiées dans la convention du 27 février 2009, le COS propose notamment des chèques vacances, des coupons sports, des aides aux séjours de vacances pour les enfants, une billetterie loisirs, des tickets CESU et des bons pour les événements familiaux.

Le traitement de ces prestations dont certaines sont attribuées selon le quotient familial des adhérents demande un travail accru de gestion. Il est donc proposé de mettre à disposition du COS, non plus un agent à mi-temps mais un agent à temps complet.

Conformément aux articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales, cette mise à disposition se fera à titre onéreux et le COS en remboursera les rémunérations et les cotisations sociales afférentes. Afin que les moyens d'action du COS ne soient pas réduits du fait de cette mise à disposition, la subvention annuelle de la Mairie calculée selon l'article 3 de la convention du 27 février 2009 sera abondée du coût de cet emploi.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 27 février 2009
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent occupant cet emploi,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander le remboursement par le COS des salaires et cotisations sociales correspondant à la rémunération de l'agent mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « *Lors de la signature de convention découlant des nouvelles activités sociales dévolues au COS par la mairie en 2009, un rapide calcul nous avait permis de déterminer que, malgré l'élargissement au dernier moment de l'enveloppe, le nombre d'heures de mise à disposition et de décharge étaient au total de 1 500 heures et donc insuffisant pour remplir la fonction attribuée. De plus au fil des mois, il est apparu que les décharges étaient bien souvent difficiles à utiliser, les chefs de service n'ayant aucune envie d'être privés de leurs collaborateurs, ce qui se comprend mais n'en est pas moins inacceptable. Avec un mi-temps supplémentaire de mise à disposition de personnel, on fait un pas dans le bon sens. Mais, d'une part cet apport d'heures tient-il compte de l'augmentation du nombre des agents entre 2009 et 2013 et d'autre part se donne-t-on les moyens de faire en sorte que les décharges s'exercent normalement ? Je vous remercie par avance de votre réponse.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Haurie** qui répond « *Je ne saurais trop vous remercier de porter des revendications que les agents ne formulent pas. Ils vous en sauront gré et je le leur rapporterai. Pour répondre à votre première question sur la façon dont a été calculé cette dotation, elle ne tient pas compte de l'évolution du nombre d'agents mais de la réalité de la charge de travail et notamment des opérations de comptabilisation par exemple, mais pas seulement.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**aff n°2012-467 : Renouvellement de la convention financière de fourniture de gaz naturel avec Gaz de Bordeaux**

La Ville de Pessac possède un contrat de fourniture de gaz naturel avec Gaz de Bordeaux pour l'ensemble de ses sites par point de comptage et avec des tarifs réglementés de vente ainsi qu'un contrat de fourniture de gaz pour le restaurant de l'école Jules Ferry avec un tarif « prix du marché ».

La loi NOME du 7 décembre 2012 permet aux acheteurs publics de bénéficier des tarifs réglementés de vente de gaz naturel jusqu'au 31 décembre 2015 pour les contrats existants ainsi que pour les nouveaux sites avec une consommation inférieure à 30 000 kWh/an.

Le renouvellement de la convention conclue en 2008, a pour objet de donner un cadre général aux relations contractuelles pouvant s'établir entre Gaz de Bordeaux et la Ville de Pessac, concernant l'alimentation en gaz naturel des diverses installations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention financière avec Gaz de Bordeaux, pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et à signer les contrats d'application relatifs à chaque point de comptage et d'estimation.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare : « Je crois avoir compris que la commune n'a pas d'autre choix que d'en passer par Gaz de Bordeaux, malgré ses tarifs très élevés. Nous nous abstenons.

À ce sujet, on peut lire, sur le site de Jacques Respaud, Conseiller municipal de Bordeaux (qui n'a pas une réputation de gauchiste) : « *La situation de GDB est telle que, premièrement les tarifs flambent et que, deuxièmement les actionnaires de GDB sont très heureux. Résultat net 11,8M€ au lieu des 5,6 prévus. Ce qui représente une ponction supplémentaire aux usagers. C'est pratiquement du racket* ». Nous sommes bien d'accord.

Un mot sur les tarifs du gaz, qui font la une de l'actualité. On sait que près de 4 millions de Français ne peuvent plus subvenir aux charges énergétiques de leur logement. Et le gouvernement vient d'annoncer une nouvelle hausse de 2,4% au 1<sup>er</sup> janvier, après les 80% de hausse, depuis 2005. Heureusement, la ministre de l'écologie nous explique, sans rire, que nous l'avons échappé belle, car c'était 4% de hausse qui étaient demandés par GDF.

Encore quelques victoires comme celle-là et ce ne seront plus 4 millions de personnes en précarité énergétique, mais 6 qu'il y aura dans peu de temps.

On nous dit aussi qu'il y a une réforme du service de l'énergie en préparation. En effet, en 2015, avec la fin de la Loi Norme, l'état n'interviendra plus dans la réglementation des tarifs pour faire place à ce que les libéraux - de gauche comme de droite - appellent la « concurrence libre et non faussée » et on nous explique que ça devrait être favorable aux usagers... Mais ce sera, sans doute, tout le contraire : concurrence ou pas, les grandes compagnies majors essaieront toujours de se mettre d'accord pour continuer à nous plumer de plus en plus fort, comme elles le font déjà avec les carburants. »

**Monsieur le Maire** précise que la question de l'énergie et de l'approvisionnement énergétique des populations sera une des questions centrales des 20 ou 30 années qui viennent. On voit bien qu'au-delà de la transition énergétique, de la question du nucléaire et même du débat sur les gaz de schistes, il y aura là matière à nombre de débats politiques. « Concernant le gaz de Bordeaux, nous avons reçu, il y a quelques années, les syndicats qui mettaient en évidence les difficultés de l'entreprise. Effectivement, on ne peut que se poser un certain nombre de questions sur la manière dont cette entreprise est gérée et se développe car le prix du gaz est cher. »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Curvale** qui précise : « *la part de fourniture auprès de Gaz de Bordeaux est minoritaire dans notre approvisionnement. Autant avec COFELY, on est capable d'avoir un marché parce qu'il repose sur la totalité des prestations, on a pu négocier un contrat avec intérêt, autant là on n'a pas la possibilité d'avoir une convention intéressante. Sans avoir d'actions dans Gaz de Bordeaux, une des explications donnée par Gaz de Bordeaux c'est qu'ils n'ont pas la capacité de négocier de Gaz de France.* »

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

**aff n°2012-468 : Parc de stationnement de Pessac-Centre – 1<sup>ère</sup> heure gratuite – Avenant n°2 à la convention avec PARCUB**

Pendant les travaux d'aménagement du centre-ville, la Ville a engagé un partenariat avec PARCUB afin de favoriser l'utilisation du parking souterrain offrant la première heure de stationnement dans le parking PARCUB de Pessac centre.

Au regard des résultats de cette action en terme de fréquentation et afin de conforter l'attractivité du centre-ville, il est proposé de reconduire cette opération « 1<sup>ère</sup> heure de stationnement gratuite » en partenariat avec PARCUB sur une année selon les modalités définies dans la convention.

Le coût global de cette action, pour la Ville, est fixé à 7 199,92 € TTC pour l'année 2013.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prolonger la durée de la convention PARCUB/Ville de Pessac relative à la gratuité partielle du stationnement horaire de 12 mois pour porter son terme au 31 décembre 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer à cet effet l'avenant n°2 à la convention PARCUB/Ville de Pessac,
- de dire que ces mesures prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare : « *Monsieur Laversanne nous dit qu'il y a une forte augmentation de la fréquentation du parking souterrain, je pense que c'est vrai mais je ne dispose pas des chiffres. Si vous quantifiez cette augmentation ce serait un élément à verser à notre connaissance du sujet.*

*Par ailleurs, deux choses directement issues d'une rencontre organisée à l'adresse des commerçants de Pessac-Centre en octobre, je vous avais fait deux suggestions. Vous n'en avez retenu qu'une et encore à moitié. La première, c'était que les commerçants et leurs employés puissent bénéficier du tarif résidents. Il est dommage que vous n'ayez pas retenu cette proposition tant il est vrai qu'elle permettrait de désengorger du stationnement de surface. Deuxième élément, c'est le fait, dans l'attente de la réalisation des projets d'Aquitainis sur l'ancien emplacement d'Andorphine, de transformer cet espace en un parking temporaire pour permettre là aussi de désengorger d'autres zones et permettre que certains pessacais ne se découragent pas de venir faire leurs courses en centre-ville. Vous l'avez fait mais à moitié, il n'y a que 20 places de stationnement là où on aurait pu en faire 2 fois plus au moins. C'est dommage, parce qu'à voir l'affluence qu'il peut y avoir dans les stationnements de surface, ce ne serait pas de trop. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Dazat** qui déclare « *qu'en collaboration avec René Laversanne, il a le plaisir de présider une commission qui s'appelle la Commission de stationnement, tout simplement, parce que pour nous la concertation, l'écoute, le partenariat font partie des bases de notre politique. Cette commission comprend non seulement les représentants des habitants de Pessac-Centre, mais aussi les commerçants, la société PARCUB et la Communauté urbaine. Il n'est pas question d'imposer, il est simplement question d'essayer de comprendre et de faire participer à une décision qui forcément sera prise pour faire en sorte qu'il y ait un mieux vivre ensemble aussi bien à Pessac-Centre, aussi bien pour les piétons, les automobilistes, les cyclistes, etc. On ne décide pas cela comme ça, ni par un coup de baguette magique, ni en claquant des doigts, il faut pour cela écouter, voir, comprendre, essayer de voir comment on peut faire. C'était l'objet de la réunion de début décembre et nous en aurons 4 ou 5 de plus et qui déboucheront sur un projet que nous présenterons à Monsieur le Maire. Concernant la demande faite, sur le site d'Andorphine qui je vous le rappelle ne nous appartient pas, nous avons souhaité qu'il y ait un lieu provisoire de stationnement non payant. Vous en avez rêvé Monsieur Raynal, nous l'avons fait. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Laversanne** qui déclare « *concernant l'augmentation, elle est d'un facteur 2 au début de l'opération et maintenant on a multiplié par trois la fréquentation du parking souterrain. Visiblement vous n'y allez pas souvent, parce que maintenant il faut descendre pour trouver des places. Concernant le tarif résident, PARCUB est une société qui exploite différents parkings, si elle fait un tarif Résident pour les commerçants ou leurs salariés sur Pessac, elle est obligée de le faire sur l'ensemble de ses parkings et ça ce n'est pas souhaité par PARCUB malgré les demandes de la Ville. Après, si vous souhaitez que la Ville paye les stationnement des employés de toutes les entreprises de Pessac-Centre, pour ma part, je ne suis pas sûr que cela soit à la Ville de le faire. Sur Bersol, les entreprises ont leur parking, cela fait partie des loyers et les entreprises payent leur stationnement. Je ne crois pas*

que cela soit à la puissance publique, aux impôts dont vous soulignez le fait qu'ils sont trop élevés de payer le surcoût du parking en centre-ville. »

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## COMMUNICATION

### **Synthèse du rapport sur le service public de l'eau et de l'assainissement – exercice 2011**

Après un bref exposé de **Monsieur Moulinier** qui souligne que l'indicateur de performance sur le rendement du réseau est passé de 81,44% en 2010 à 84,38% en 2011 et salue les efforts de la Lyonnaise pour les améliorations apportées, **Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare « *Ce rapport sur le service public de l'eau est très étonnant. Un véritable exercice d'autosatisfaction ! Au point que l'on se pose la question : Mais pourquoi diable mettre fin à la gestion de la Lyonnaise des Eaux, si performante.*

*Malheureusement, nous n'en avons pas fini avec cette société philanthropique, puisqu'on apprend que, parmi 4 concurrents, c'est encore elle qu'a choisie la CUB - qui n'est pas rancunière - comme « société dédiée » pour assurer la transition jusqu'en 2019. Ça va faire encore 6 ans de bonnes affaires en perspectives !*

*Il est vrai que, cette fois, la CUB a imposé quelques conditions à la Lyonnaise Des Eaux. Entre autres, une baisse de 35% de la facturation de l'assainissement des eaux usées. Le résultat ne s'est pas fait attendre puisqu'on nous annonce une économie, pour l'an prochain, de la facture d'eau de 30 € par an pour 120 m<sup>3</sup>.*

*Alors on se demande : Pourquoi la CUB, depuis 30 ans a tant tardé à imposer des conditions à cette société. Et aussi, combien a coûté aux usagers et à la collectivité cette gestion de 30 ans ?*

*Autre remarque sur ce rapport : Maxime Moulinier, dans sa présentation, a évoqué très vite une pollution au perchlorate d'ammonium, qui a nécessité plusieurs millions de m<sup>3</sup> d'eau pour la drainer. En fait, il s'agit d'un grave problème de pollution du sol et des eaux de Saint Médard depuis 50 ans par la SNPE, la CAPE et EADS. Ce perchlorate d'ammonium, comburant employé dans les missiles nucléaires, pour permettre de brûler la poudre, est extrêmement dangereux et toxique particulièrement pour les enfants. Depuis 50 ans, ces sociétés ont déversé ce produit dans les sols et les eaux de Saint Médard. C'est l'ARS (exDDASS) qui s'est aperçu que des traces de ce produit se trouvent dans l'eau.*

*Lorsque ces entreprises ont été privatisées et vendues à SAFRAN, à partir de 2000, la situation exigeait une enquête publique que le Préfet a refusée, car elle aurait empêché la vente au privé. Et il nous reste sur les bras ce gros problème : le site de Saint Médard, sur plusieurs centaines d'Ha, est tout à fait pourri. On apprend que, depuis ce scandale, la SNPE et les autres entreprises viennent enfin de munir leurs installations de filtres. Il était temps !*

*Mais qu'est-il envisagé et quand pour éliminer cette pollution ? Qui paiera les dépenses ? On sait que ce ne sera pas la SNPE, là-dessus, on peut faire confiance à ce gouvernement, comme à l'ancien. Le rapport ne dit rien là-dessus.*

*Néanmoins, on est rassuré, puisque, quelques lignes plus loin, le rapport nous dit : « Qualité de l'eau : « l'eau distribuée sur la Communauté urbaine de Bordeaux est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique ». On est bien obligés de les croire sur parole. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare « *qu'il est dommage que ces rapports interviennent en fin de conseil. Il se passe quand même des choses. Ce dossier a fait l'objet d'un vote unanime à la CUB. Il y a eu un très grand progrès dans ces dossiers d'eau et d'assainissement à l'initiative du Président de la CUB. Le service de l'eau va être mis en régie directe en 2019. La facture d'eau va baisser chez tous les assujettis. Il a fallu pour ça rogner sur les bénéfices de la Lyonnaise des eaux qui étaient monstrueux, il faut le dire. »*

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Raynal** qui précise qu'il y a eu « *unanimité sur la partie assainissement pour choisir qui serait le délégataire sur la période transitoire, qui irait pour faire la jonction jusqu'en 2018, qui devrait signer la mise en régie du tout mais il n'y a pas eu d'unanimité sur la mise en régie du tout. Je tiens quand même à le dire. Pour l'instant on reste à convaincre, je parle de l'ensemble du groupe Communauté d'Avenir, sur le fait que la régie soit la meilleure chose par rapport à une délégation de service public et, deuxième point, si on le fait en 2018, et là je crains qu'il n'y ait pas d'unanimité du tout, parce qu'on anticipe la fin naturelle du contrat de l'eau de 2 ou 3 années, ce qui nous coûterait en pénalités de fin anticipée de contrat vis à vis de la Lyonnaise aux alentours de 100 millions d'euros. C'est à dire deux années de chiffres d'affaires. Je ne vois pas l'intérêt d'anticiper de deux ans la fin naturelle d'un contrat si on doit payer au délégataire deux ans de chiffres d'affaires en pénalités. L'anticipation de la fin du contrat me paraît hautement contestable au vu des enjeux financiers et au vu de ce dont nous avons parlé la dernière fois en conseil de CUB, c'est à dire des difficultés à faire un PPI qui rassemble la totalité des sensibilités et des volontés.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Danjon** qui souhaite apporter quelques compléments. « *15% de la ressource en eau n'est plus disponible et en plus on en pompe 5% de plus pour faire de la dépollution, et ça sur une année. En plus on pompe dans des nappes extrêmement profondes. Pour l'instant, la consommation en eau par habitant n'augmente plus mais elle ne diminue pas non plus. Il va falloir trouver des moyens pour que cette consommation diminue. On peut envisager différentes pistes, la tarification progressive, c'est à dire plus on consomme plus on paye, et la tarification sociale, ceux qui ont le moins de revenus payent moins. Par rapport à la qualité de l'eau, si on avait une consommation rationnelle, on ne boirait plus d'eau en bouteille. Ici on peut boire de l'eau du robinet contrairement aux bretons car on a une eau d'excellente qualité.* »

### **Synthèse du rapport sur le service public de la collecte et du traitement des déchets ménagers – exercice 2011**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Curvale** qui déclare « *A la CUB, on a lancé un programme local de prévention des déchets et on est en train de revoir toute la politique Déchets de la CUB. Cela a commencé par un processus de participation citoyenne, avec des ateliers, des enquêtes... Dans le prolongement de ce qu'à dit Monsieur Danjon sur la tarification progressive, on espère aller vers des débats et une mise en place des expérimentations pour la tarification incitative.*

*Le rapport rappelle clairement les objectifs du Grenelle et où on se situe par rapport à ces objectifs. On note malgré tout une augmentation du tonnage des ordures ménagères résiduelles. On doit donc garder une grande vigilance.* »

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Moulinier** qui rappelle qu'on évoque des opérations faites sur la CUB en 2012 alors que ces rapports sont sur des opérations réalisées en 2011.

\*\*\*

**La séance est levée à 23h00**